

**Monsieur Nicolas Hulot**  
**Ministre d'Etat, Ministre de la**  
**Transition écologique et solidaire**  
**Hôtel de Roquelaure**

**Objet : expansion du loup en France**

Paris, le 9 octobre 2017

**Monsieur le Ministre d'Etat,**

L'expansion du loup est un sujet sérieux. Malgré les prélèvements autorisés tous les ans, l'espèce poursuit sa progression aussi bien démographique que géographique. Députés de la majorité, il est de notre devoir de vous saisir, Monsieur le Ministre d'Etat, d'une question dont l'envergure pourrait être nationale dans les prochaines années.

Si jusqu'à la fin des années 1980, la présence du loup en France se limite à certaines contrées de hautes-montagnes, il pourrait d'ici 2020 occuper 63% des départements français.

Entre 2016 et 2017, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage estime que :

- La population a augmenté d'environ 23% passant de 292 à 360 individus.
- Le nombre de meutes installées a augmenté de 35 à 42.
- Le nombre de Zones de Présence Permanente (ZPP) est passé de 49 à 57.

La biologie du canidé impose des dispersions dans les espaces à faible population humaine et forte présence de proies vulnérables. Ceci explique l'arrivée de la population lupine dans les territoires hyper ruraux au cours de la décennie 1990. Les lieux à forte densité ovine étant également exposés à la propagation du loup, celle-ci est continue dans les départements du nord et de l'ouest de la France au cours des vingt dernières années. Enfin, la présence vraisemblable du loup dans des départements plus urbanisés de l'Essonne et des Yvelines au printemps 2017 permet de considérer, qu'à terme, aucun département ne saurait être épargné.

Pour l'économie des territoires hyper-ruraux, souvent dépendante de l'élevage d'ovins, de caprins et de bovins la situation est déjà préoccupante. Si la progression n'est pas enrayée, les dégâts causés par le loup ne se limiteront pas à la déstabilisation de l'économie agricole. Le tourisme pourrait en pâtir dans certains territoires et la sécurité de nos concitoyens pourrait être remise en cause. Tenue de préserver la sécurité, l'autorité publique serait obligée d'intervenir dans l'urgence.

Membres de la représentation nationale, nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'Etat, une réflexion complète sur le sujet afin de prévenir ces troubles de manière efficace et pérenne. Les tirs de prélèvements et de défense ne sont pas suffisants puisque l'augmentation des prédateurs est attestée. Les tirs d'effarouchement, pouvant faire éclater la meute et provoquer des migrations d'individus seuls, risquent de contribuer à la conquête de nouveaux territoires.

Des solutions doivent être mises en œuvre en termes de gardiennage des troupeaux et de recherche scientifique sur l'éloignement des loups. Elles requièrent la mobilisation de votre ministère. L'histoire raconte qu'à l'abri d'une maison en briques, les trois petits cochons ont réussi à faire fuir le loup. La réalité du phénomène nous oblige à être aussi pragmatiques et à trouver ensemble des solutions.

Nous espérons, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous porterez toute votre attention à nos attentes. Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre très haute considération.

**Les Députés de La République En Marche,**

Mme Delphine BAGARRY, Députée des Alpes-de-Haute-Provence, Mme Pascale BOYER, Députée des Hautes-Alpes, Mme Françoise DUMAS, Députée du Gard, Mme Emmanuelle FONTAINE-DOMEZEIL, Députée des Alpes-de-Haute-Provence, M. Olivier GAILLARD, Député du Gard, M. Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes, Mme Emilie GUEREL, Député du Var, M. Philippe FOLLIOU, Député du Tarn, Mme Danièle HERIN, Députée de l'Aude, Mme Catherine KAMOWSKI, Députée de l'Isère, Mme Frédérique LARDET, Députée de Haute-Savoie, Mme Marion LENNE, Députée de Haute-Savoie, Mme Monique LIMON, Députée Isère, M. Fabien MATRAS, Député du Var, Mme Cendra MOTIN, Députée de l'Isère, Mme Véronique RIOTTON, Députée de Haute-Savoie, Mme Mireille ROBERT, M. Xavier ROSEREN, Députée de l'Aude, Mme Alice THOUROT, Députée de la Drome, Mme Martine WONNER, Députée du Bas-Rhin.